

ORGANISATION DU JEUDI APRES-MIDI

Le jeudi après-midi, les élèves de troisième ont la possibilité de suivre des cours et activités optionnels :

Cet après-midi est donc consacré à des activités liées au choix que les familles ont exprimé en juin dernier.

Les élèves n'ont pas la possibilité de sortir avant 15H35 sauf pour les cas suivants :

- L'élève poursuit le latin (sortie autorisée à 13h45 ou possibilité d'une activité entre 13h45 et 15h35). En latin, les points au-dessus de 10 de la moyenne annuelle sont ajoutés en bonus aux points de contrôle continu du brevet. **Le latin et la découverte professionnelle ne sont pas cumulables.**
- L'élève suit une activité en club sportif (équitation, basket, etc.) le jeudi après-midi et la famille a fourni une attestation du club sportif.

De 13h45 à 15h35, l'élève s'inscrit à :

- Arts de la scène
- Karaté (activité payante)
- Escrime (activité payante)
- Tennis de table (activité payante)
- Handball (à partir du 23 novembre – activité payante)
- Permanence silencieuse
- Aumônerie 13h45-14h40 (projet humanitaire)
- Découverte professionnelle 14h40-15h35. Pour cette matière, les points au-dessus de 10 de la moyenne annuelle sont ajoutés en bonus aux points de contrôle continu du brevet.
- Soutien en matières scientifiques 14h40-15h35

De 13h45 à 16h40, l'élève s'inscrit à :

- Football (à confirmer en fonction du nombre d'inscrits)
- Danse (à confirmer en fonction du nombre d'inscrits)
- Tennis
- Activités en club hors établissement avec justificatifs

De 15h45 à 16h40 :

- Découverte professionnelle pour les élèves ayant suivi une activité ci-dessus sauf découverte professionnelle de 14h40-15h35)
- Permanence
- Sortie à 15h35

Le schéma synoptique imprimé au verso permet d'aborder cette organisation de façon visuelle.